



CHSCT PLÉNIER
26 janvier 2021

Monsieur le président du CHSCT,

Si, sur le papier, 2021 est une nouvelle année, dans les faits, ses premiers jours démontrent d'ores et déjà, qu'elle n'est que la continuité de 2020.

Aucune raison de se réjouir ni sur le plan professionnel, ni sur le plan personnel.

Avec les suppressions d'emplois, que nous subissons encore cette année, ce n'est manifestement pas le choix d'un service public de qualité et des agents professionnellement épanouis qui est recherché.

Les « Orientations Stratégiques dans le cadre de la démarche de contractualisation » nuisent à tout débat serein. Cette réforme structurelle et organisationnelle emporte avec elle nombre de suppressions d'emplois sur les trois prochaines années et porte atteinte au réel service public de proximité, tel qu'il est assuré quotidiennement au sein de la DGFIP.

Depuis la présentation, le 13 juin 2019, du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), la Direction Générale trompe allègrement non seulement les agents de la DGFIP, mais aussi les élus locaux.

Le PLF 2021 planifie une nouvelle fois la suppression de milliers d'emplois dans la Fonction publique et en particulier à Bercy. Notre ministère paye toujours un très lourd tribut avec 2163 suppressions d'emplois qui viennent s'ajouter aux dizaines de milliers d'emplois supprimés depuis des années.

À cette destruction des emplois, s'ajoutent des réorganisations dans toutes les « directions », des externalisations de missions et fermetures de services publics, qui déstabilisent durablement les collectifs de travail et génèrent troubles psychosociaux, mal être et souffrance au travail.

Le décret n°2020-1427 portant sur la création des comités sociaux d'administration, en remplacement des CT et CHSCT, va encore restreindre un peu plus les droits des agents, notamment sur les questions de santé, sécurité, et conditions de travail.

La situation sanitaire actuelle justifierait l'arrêt de ces régressions qui affaiblissent les agents, les services publics et donc l'action publique dans son ensemble.

Et le « quoiqu'il en coûte » commence à prendre du plomb dans l'aile puisque la question du remboursement de la « dette Covid » revient sur le devant de la scène gouvernementale, avec la mise en place d'une commission chargée de réfléchir « à la trajectoire des finances publiques » pour rembourser cette créance. En d'autres termes, le gouvernement nous prépare une nouvelle cure d'austérité qui va se traduire par moins de fonctionnaires, moins de services publics et plus d'inégalités !

À l'altération brutale du quotidien des fonctionnaires en matière de conditions de travail, en lien avec la loi dite de transformation de la fonction publique, vient s'ajouter une crise sanitaire incontrôlée et peut être incontrôlable.

En effet, la crise sanitaire s'intensifie avec l'arrivée des variants ; A priori, leur taux de contamination est de 3 à 5 fois plus élevé

La politique de dépistage s'est effondrée et n'a en rien brisé les chaînes de contagion. La campagne de vaccination trop lente ne permettra pas d'enrayer la venue probable d'une troisième vague **due** aux variants de la Covid 19. On nous annonce un pic épidémique au variant anglais pour fin février. Les décisions prises par les pouvoirs publics ne trompent personne encore une fois, préserver l'économie à tout pris au détriment de la santé des Français.

Le 14 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021 pour une durée minimale de 15 jours.

L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

À la DGFIP, nos ministres, notre directeur général ont adressé leurs remerciements aux agents du ministère pour le travail accompli en 2020. Les résultats sont au rendez-vous malgré toutes les difficultés auxquelles il a fallu faire front. L'implication des agents a été totale.

Les agents ont fait preuve de professionnalisme pour faire face à l'afflux de travail et pour répondre aux demandes des usagers dans cette période difficile. Ils ont fait largement leur part pour réaliser les demandes du gouvernement.

Mais nos ministres, notre directeur général, ne sont pas en capacité de faire confiance aux agents qui continuent pourtant à s'impliquer dans leur travail et à remplir leurs missions de service public.

Tout comme lors du pseudo-confinement d'octobre, nous sommes toutes et tous sommés d'aller travailler, de prendre les transports en commun, de nous agglutiner dans des bureaux, et de nous « débrouiller pour être chez nous à 18 h tout en faisant nos heures de travail ».

Dans leur grande générosité, ils acceptent que les services puissent ouvrir plus tôt.

Mais ont-ils pensé aux difficultés des agents qui sont tributaires des horaires de train, des horaires scolaires, sans parler de gérer les difficultés liées aux activités extra-scolaires supprimées, la difficulté de gérer des horaires décalés et la gestion des enfants,

Le Directeur Général lors de la conférence audio avec les OS du 15 janvier a dit « qu'il ne faut pas sous-estimer les capacités d'adaptation dont l'ensemble du personnel a fait preuve ».

Et les collègues ont montré largement leur capacité d'adaptation lorsqu'il s'est agi de traiter les fonds de solidarité.

Rappelons-le : le fonds de solidarité est une des mesures phare du gouvernement pour faire face à la pandémie, de cette aide dépend la survie de notre économie, de nombre d'entreprises, de notre pays.

Mais sa mise en œuvre, qui incombe à la DGFIP dégrade les conditions de travail des collègues des SIP, des SIE, des BDV et de tous les services de direction, qui sont plus ou moins concernés et impliqués par cette nouvelle mission.

Ceux-ci sont contraints d'assurer impérativement le traitement de ces demandes dans des délais les plus courts possibles, puisque il en va de l'intérêt vital des entreprises mais derrière ces entreprises il y a, ne l'oublions pas, des femmes et des hommes.

Mais qu'en est il de l'intérêt vital des collègues qui prennent toute leur part dans cette mission, sans formation, sans documentation synthétique, ce qui oblige les collègues a un important travail d'auto-formation ??

Qu'en est il de l'intérêt vital de ces collègues dont la surcharge de travail est massive :

- traitement initial des demandes e-contact dans les SIP avec des demandes de rendez-vous des contribuables dont l'aide a été refusée, rappel des contribuables, réponse à des mails si nécessaire ;
- traitement par le SIE, par les BDV ou certains services de direction, avec une évolution du fonds de solidarité qui s'est complexifié et qui réclame un haut niveau de technicité et donc des délais supplémentaires pour les traiter.

Nous demandons que des instructions claires soient données aux chefs de service pour que cesse la

pression mise sur les agents pour qu'ils accomplissent en même temps leur mission principale de contrôle fiscal externe et leur mission de traitement des fonds de solidarité.

Nous demandons, à minima, que les objectifs de contrôle fiscal externe soient réduits de 50 %, dès à présent, soit 6 dossiers par vérificateurs à temps plein au lieu de 13 dossiers, sans préjuger d'éventuelles réductions ultérieures.

Pour les SIE, les SIP et les services de direction, que prévoyez-vous pour réduire la charge de travail sur les missions autres que les FDS.

En outre, il nous semble qu'au même titre que le reste de la population, les collègues sont fatigués, déprimés, stressés par cette crise sanitaire. Cette crise sanitaire a de multiples conséquences tant en termes de santé que de protection et de conditions de travail. Les agents de notre ministère n'échappent pas à l'angoisse, au mal être et à la peur.

Il n'est pas tenu compte des risques d'expositions accrues dans des services qui ressemblent aux services d'avant la Covid 19, avec un nombre d'agent en présentiel quasi identique. Le risque accru de développer des foyers de contamination dans les services n'est pas pris en compte. Les messages de notre directeur général, de nos directions ne sont pas en adéquation avec l'enjeu sanitaire, ni avec leurs obligations en tant qu'employeur de « mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé des agents » selon les articles L4121-1 et-2 du code du travail.

Suite aux annonces du Premier Ministre, Bercy a annoncé que

– le télétravail demeure la règle.

– pour le couvre-feu à 18h, la carte professionnelle permet de se déplacer sur les trajets travail/domicile en cas de dépassement horaire.

Donc pas de changement pour nous, aucune mesure supplémentaire de protection des agents.

Concernant le télétravail, il est actuellement le meilleur moyen de protéger les agents.

Monsieur FOURNEL a déclaré lors de la conférence du 5 janvier « Les équipements ont augmenté, des livraisons sont encore attendues, elles permettront d'avoir une couverture de 70 à 80 %».

À la DRFiP Paris nous en sommes très loin.

Dans toutes les directions de ce CHSCT, un aménagement horaire a été prévu : l'horaire d'arrivée est avancé à 7 heures du matin, mais sauf à la DNVSF et à la DR douanes où il est possible de partir à 15h30 rien n'est prévu pour l'horaire de départ. Il est quand même précisé que la durée de la journée de travail n'est pas modifiée.

De qui se moque-t-on ?

S'il est possible pour une minorité d'agent.es d'être présent.es sur site à 7h du matin, C'est mission impossible pour une grosse majorité.

Comment concilier la vie professionnelle avec les obligations de la vie privée (enfant à déposer à l'école, long trajet domicile/ travail, les courses, etc...).

Nous vous demandons :

- De continuer de développer le télétravail mais toujours sur la base du volontariat
- De revoir l'aménagement des locaux afin de respecter une distance de 2 mètres entre les agents (recommandation faite par la haute autorité de santé dans le contexte actuel)
- De faire installer dans les accueils des plexiglas plus grands
- De rappeler les gestes barrières
- D'accorder la banalisation de la journée de travail.
- De faire de nouvelles commandes de masques chirurgicaux afin d'éviter la rupture de stock sur les sites. D'informer les agents que dans la période, ils ne doivent utiliser que les masques chirurgicaux.
- De demander l'avis écrit de la médecine de prévention sur la nécessité ou pas, d'utiliser les masques FFP2, suite à l'apparition des nouveaux variants.